

La convention sur les travailleurs domestiques entrera en vigueur dans un an

La convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques a désormais été ratifiée par deux pays, ce qui signifie qu'elle prendra effet dans un an. La convention étend les droits fondamentaux au travail à des dizaines de millions de travailleurs domestiques dans le monde.

Les Philippines ont ratifié mercredi 5 septembre la convention n° 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT), et ce pays est ainsi devenu le deuxième à ratifier la convention concer-

nant le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques, ce qui permet donc à cette première norme mondiale consacrée aux travailleurs domestiques d'entrer en vigueur dans douze mois.

“La ratification d'aujourd'hui par les Philippines est un signal fort envoyé à des millions de travailleurs domestiques qui seront protégés quand la convention entrera en vigueur. J'espère que ce signal sera également entendu par les autres Etats Membres et que nous verrons bientôt de plus en plus de pays s'engager à protéger les droits des travailleurs domestiques”,

a déclaré le directeur général de l'OIT Juan Somavia, dans un communiqué de presse.

Selon les estimations de l'OIT, qui s'appuient sur des enquêtes nationales ou des recensements effectués dans 117 pays, le nombre global de travailleurs domestiques est d'environ 53 millions. Mais puisque ce type de travail est souvent dissimulé et non déclaré, les experts pensent que les effectifs globaux pourraient atteindre les 100 millions.

Dans les pays en développement, les travailleurs domestiques représentent au moins 4 à 12% de l'emploi salarié.

Environ 83% de ces travailleurs sont des femmes et des jeunes filles et il s'agit pour beaucoup de travailleuses immigrées. Les travailleurs et travailleuses domestiques constituent 3,6% de l'emploi salarié.

La nouvelle norme couvre tous les travailleurs domestiques mais elle comprend des dispositions spécifiques pour protéger les travailleurs qui, en raison de leur jeune âge, de leur nationalité ou de leur statut de résidence, peuvent être exposés à des risques supplémentaires.

Le premier pays à avoir ratifié la Convention est l'Uruguay qui a adhéré en juin. ■ Xinhua